



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :

**Dominique BERTHONNEAU**

Service Urbanisme et Démarches de Territoires  
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le 26 octobre 2022

Tél. : 02.47.70.81.66

Courriel : [ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION  
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES  
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

**Séance du 13 octobre 2022**

**I – OBJET : ÉTUDE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME ET L.142-5, L.153-16 DU CODE DE L'URBANISME**

**1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Maire**

**1-2 – Adresse du pétitionnaire : Mairie d'Abilly**

Place de la Mairie

37160 ABILLY

**1-3 – Référence du dossier : Déclaration de Projet du PLU de la commune d'Abilly**

**1-4 – Objet du dossier : Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Abilly pour permettre la modification de la zone A (agricole) en sous secteur Apv.**

## **II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :**

### **Textes de référence :**

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51

Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014

Article L.112-1-1 du Code rural et de la Pêche Maritime

Articles L.142-5 et L.153-16 et du Code de l'urbanisme

## **III – ÉTAIENT PRÉSENTS :**

### **Membres avec voix délibérative :**

- Monsieur Xavier ROUSSET, Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire par intérim, représentant madame la Préfète d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Thierry TRETON, adjoint au Chef du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et Loire par intérim
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire de Luzillé
- Monsieur Mikelis GISLOT, représentant les Jeunes Agriculteurs de la Coordination Rurale d'Indre-et-Loire
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Madame Marie-Hélène BARRAULT, représentant les Co-Présidents de Terres de Liens Centre
- Monsieur Nicolas STERLIN, représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles
- Monsieur Jacques THIBAUT, représentant le porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Michel LE PAPE, représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Benjamin JEULAND, le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire
- Monsieur Dominique DURAND, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Monsieur Alain ANCEAU, représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

### **Pouvoirs :**

- Monsieur Alain BELLOY Président de la Fédération Départementale des Chasseurs a donné son pouvoir au représentant du Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et Loire (Thierry TRETON)
- Monsieur Antoine de ROFFIGNAC, Président des Propriétaires Forestiers de Touraine a donné son pouvoir au représentant du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles (Nicolas STERLIN)

**IV- : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la Déclaration de projet – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Abilly : modification de la zone A (Agricole) en sous zonage Apv : (Avis simple)**

- Vu le PLU d'Abilly approuvé le 28 mars 2018,
- Considérant que le projet consiste à réaliser un parc agri-voltaïque situé sur la commune d'Abilly au lieu-dit «La Princerie» en zone agricole (A) du PLU,
- Considérant que le règlement de la zone A n'autorise pas la réalisation de parc photovoltaïque au sol et par voie de conséquence le PLU nécessite une évolution pour créer un sous-secteur Apv de 35,50 hectares autorisant l'installation de parcs photovoltaïques,
- Considérant que la création d'un sous-secteur Apv en zone A est compatible avec d'une part les orientations du PADD du PLU(i) de SCOT Loches Sud Touraine et d'autre part avec les objectifs du SRADDET du Centre Val de Loire en matière de développement des énergies renouvelables et aux objectifs formulés dans le PCAET de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine adopté en 2019 ,
- Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux espaces agricoles (A),

**1 avis :**

1) Le projet recueille **9 votes favorables** et 8 votes défavorables sur 17 votants au titre des articles L.112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.142-5 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un **avis Favorable** au regard des articles L.112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.142-5, L.153-16 du Code de l'Urbanisme sur la Déclaration de Projet n° 2 du PLU d'Abilly.

**Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et  
par délégation**

**Le président de séance**

**Signé**

**Xavier ROUSSET**